

Budget 2019

Citoyennes et citoyens de la Ville d'Alma,

Collègues du conseil municipal,

Membres de la presse,

Nous vous présentons ce soir le budget 2019 élaboré par le conseil municipal et l'équipe de direction de la Ville d'Alma.

D'entrée de jeu, nous sommes fiers de vous annoncer que le taux de **taxation résidentielle** sera maintenu à 0,81 \$ du 100 \$ d'évaluation.

En raison des changements apportés aux valeurs contenues au nouveau rôle d'évaluation pour les années 2019 à 2021, ce sont plus de 60 % des propriétaires d'immeubles résidentiels qui verront leur évaluation municipale diminuer.

Cette baisse de l'évaluation municipale, conjuguée à un maintien du taux de taxation résidentielle à 0,81 \$, signifie donc que de nombreux contribuables verront une diminution de leur facture de taxes entre l'année 2018 et l'année 2019.

De plus, nous introduisons cette année un taux de taxation s'appliquant spécifiquement au secteur agricole. Ce taux agricole correspond à 90 % du taux de taxation résidentielle et s'établira à 0,73 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Par cette mesure, le conseil municipal souhaite soutenir cette industrie névralgique pour l'économie locale en diminuant de façon significative les impacts :

- de la hausse de 20 % de l'évaluation des terres agricoles;
- des contraintes liées aux ententes Canada-États-Unis;
- des difficultés liées à la relève agricole;

favorisant ainsi l'achat local compétitif ce qui s'inscrit directement dans la politique de développement durable de la Ville d'Alma.

Le taux de taxation commerciale sera également ajusté à la baisse passant de 1,93 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2018 à 1,81 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2019. Cette baisse du taux de **taxation commerciale** s'avère nécessaire en raison d'une hausse des valeurs des terrains et bâtiments commerciaux d'environ 6 % dans le nouveau rôle d'évaluation 2019-2021.

En ce qui concerne la taxation des immeubles du secteur industriel, le conseil municipal entend maintenir sa position des plus concurrentielle en offrant des taux parmi les plus bas au Québec.

De plus, le conseil municipal a décidé de poursuivre le travail entrepris l'an dernier en établissant un taux de taxation pour les terrains vagues desservis. Les revenus

générés serviront à nouveau au financement du programme d'aide sous forme de crédit de taxes dédié à la rénovation de bâtiments commerciaux.

Enfin, le budget 2019 maintiendra un gel des tarifs des services d'aqueduc, d'égout et de collecte des matières résiduelles.

Les taux de taxation et tarifs 2019 seront donc les suivants :

Taux de la taxe foncière	
Résidentielle	0,8146 \$
Commerciale	1,8193 \$
Agricole	0,7331 \$
Industrielle	
• Première tranche de 5 millions de \$	2,0349 \$
• Tranches excédentaires	2,3440 \$
Terrain vague desservi	1,2219 \$

Services maintenus	
Tarif pour l'aqueduc par logement	160 \$
Tarif pour l'égout et l'assainissement des eaux par logement	100 \$
Tarif pour les matières résiduelles par logement	220,23 \$
Tarif pour les matières résiduelles industrielles, commerciales et institutionnelles	439 \$
Tarif pour la vidange des boues de fosses septiques pour une occupation permanente (vidange aux 2 ans)	61,50 \$

Nos taux de taxation, tous secteurs confondus, resteront donc parmi les plus enviés au Québec, ce qui est un reflet direct de notre saine gestion financière.

À titre comparatif, voici quelques taux de taxation foncière résidentielle de municipalités semblables à la nôtre en termes de population ou de situation géographique.

Alma (2019)	0,81 \$
Rimouski (2019)	0,89 \$
Gaspé (2018)	0,84 \$
Shawinigan (2018)	1,47 \$
Moyenne des villes Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,07 \$

Prévisions budgétaires

En ce qui concerne le montant global du budget 2019, il sera de 68 109 435 \$ en progression d'environ 2,8 % par rapport au budget 2018.

Voici le détail des prévisions budgétaires 2019.

Revenus		
Taxes	45 017 190 \$	66,10 %
Compensations tenant lieu de taxes	4 185 025 \$	6,14 %
Transferts	1 894 548 \$	2,78 %
Services rendus	15 262 672 \$	22,41 %
Imposition de droits	750 000 \$	1,10 %
Amendes et pénalités	542 000 \$	0,80 %
Intérêts	436 000 \$	0,64 %
Autres revenus	22 000 \$	0,03 %
Total des revenus	68 109 435 \$	100 %
Charges		
Administration générale	5 793 346 \$	8,71 %
Sécurité publique	8 235 917 \$	12,38 %
Transport	9 766 729 \$	14,68 %
Hygiène du milieu	7 720 768 \$	11,61 %
Santé et bien-être (logements sociaux)	115 000 \$	0,17 %
Aménagement, urbanisme et développement	4 906 955 \$	7,38 %
Loisirs et culture	9 265 534 \$	13,93 %
Réseau d'électricité	10 755 262 \$	16,17 %
Frais de financement	1 537 900 \$	2,31 %
Amortissement des immobilisations	8 426 200 \$	12,67 %
Total des charges	66 523 611 \$	100 %
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES		1 585 824 \$

Conciliation à des fins fiscales Ajouter (déduire)	
Immobilisations Amortissement	8 426 200 \$
Financement Remboursement de la dette à long terme	(3 565 960 \$)
Affectations Activités d'investissement Fonds réservés Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(5 788 864 \$) (665 500 \$) 8 300 \$
	(6 446 064 \$)
TOTAL DE LA CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(1 585 824 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<u>0 \$</u>

Programme triennal

Ce budget de fonctionnement comprend un montant de 5,2 millions de dollars pour les investissements payés comptant. D'autres sources de financement s'ajouteront à cela soit :

- des subventions gouvernementales de près de 4,6 millions de dollars par le biais des divers programmes des gouvernements supérieurs pour la

réalisation de travaux routiers, pour la réfection de conduites d'aqueduc et d'égout et pour la construction de la nouvelle capitainerie au Centre de villégiature Dam-en-Terre;

- des emprunts d'environ 3 millions de dollars sont envisagés pour le moment pour la réalisation de projets d'infrastructures.

Au total, le conseil municipal prévoit investir une somme de 15 061 486 \$ pour l'année à venir par le biais du programme triennal.

Parmi les projets retenus par le conseil, notons de façon particulière :

- la poursuite des travaux de réfection de rues de quartier, trottoirs et bordures;
- la restauration de la rivière Petite Décharge;
- le développement de la Pointe-des-Américains pour lequel le conseil municipal a de nombreux projets porteurs qui seront présentés au cours de l'année 2019;

- les aménagements paysagers et espaces verts tant appréciés par la population almatoise et qui nous ont permis d'obtenir une reconnaissance provinciale en matière d'embellissement en obtenant le cinquième fleuron au Concours Les Fleurons du Québec;
- et bien plus encore.

La dette et le service de la dette

Au cours des neuf dernières années, le conseil municipal de la Ville d'Alma a réalisé des projets d'immobilisation dépassant les 120 millions de dollars, tout en maintenant un niveau d'endettement parmi les meilleurs au Québec. En fait, en comparant les 25 cités régionales, on constate une fois de plus que la Ville d'Alma arrive au deuxième rang avec un endettement total net de 2 400 \$ par unité d'évaluation, devancée seulement par la Ville de Rimouski.

Au terme de l'année 2018, la dette nette à long terme **liée aux décisions du conseil** sera de 21,1 millions de dollars, une diminution de 2 millions de dollars comparativement à l'année 2017.

Pour l'année 2019, le conseil municipal maintiendra le service de la dette au même niveau qu'en 2018. Ainsi, le montant prélevé en taxation auprès des contribuables représente 3,63 % du budget global de la municipalité ce qui positionne Alma parmi les meneurs au sein de l'Union des municipalités du Québec. De façon plus concrète, pour chaque dollar perçu en taxation auprès du contribuable, 0,07 \$ sont dévolus au paiement du service de la dette.

En terminant, je tiens à vous réitérer ma fierté devant le budget qui vous est présenté aujourd'hui. Celui-ci est le résultat d'un suivi budgétaire pointu exercé au cours des dernières années par le conseil municipal et l'administration.

C'est grâce à cette gestion financière précise que nous avons pu mener à terme de grands dossiers dont le renouvellement de la convention collective des employés municipaux jusqu'en 2021, la mise à jour de la politique administrative des employés cadres et la révision de la rémunération des élus municipaux sans impact sur le compte de taxes des contribuables.

Je remercie donc les membres du conseil municipal et toute l'équipe de gestionnaires de la Ville d'Alma pour le travail accompli dans l'élaboration de ce budget et pour la rigueur dont vous faites tous preuve dans son suivi. Les contribuables peuvent consulter le sommaire des prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 sur le site Internet au www.ville.alma.qc.ca. De plus, ces documents seront publiés dans l'édition du Journal Le Lac-Saint-Jean du mercredi 26 décembre prochain.

Merci de votre attention.